

ÉTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation des états financiers et du rapport annuel. La responsabilité de l'examen des états financiers et du rapport annuel incombe au Comité d'audit du conseil d'administration. Les états financiers ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public visant les organismes sans but lucratif du secteur public, et contiennent des estimations fondées sur le jugement et l'expérience des membres de la direction. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers sur la recommandation du Comité d'audit. Les autres renseignements sur les activités et l'information financière figurant dans le rapport annuel correspondent aux états financiers.

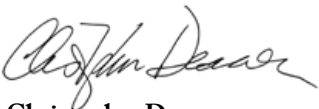
La direction maintient des livres et des registres, et utilise des contrôles financiers et de gestion ainsi que des systèmes d'information conçus pour lui donner l'assurance raisonnable que de l'information fiable et précise est produite en temps opportun et que les opérations de la Société sont conformes aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Centre national des Arts* et aux règlements administratifs de la Société du Centre National des Arts (la « Société »).

Le conseil d'administration de la Société veille à ce que les membres de la direction assument leurs responsabilités en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et au contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du Comité d'audit. Le Comité d'audit s'acquitte des responsabilités que lui confie le conseil d'administration et rencontre régulièrement la direction ainsi que le vérificateur général du Canada, qui peut communiquer avec le Comité d'audit en tout temps.

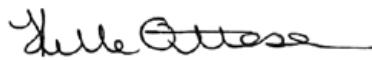
Le vérificateur général du Canada effectue, en toute autonomie conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, un audit des états financiers complets de la Société et présente annuellement un rapport sur ses conclusions au ministre du Patrimoine canadien et à la présidente du conseil d'administration de la Société du Centre national des Arts.

Le président et chef de la direction,

La chef des finances,



Christopher Deacon



Helle Ottosen, CPA, CA

Le 28 février 2019



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme et à la présidente du Conseil d'administration de la Société du Centre national des Arts

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Centre national des Arts, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2018, et l'état des résultats, l'état de l'évolution du déficit accumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Centre national des Arts au 31 août 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société du Centre national des Arts dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Centre national des Arts* ainsi qu'aux règlements administratifs de la Société du Centre national des Arts, à l'exception de la non-conformité avec une décision du Conseil du Trésor, reconnue comme un instrument d'autorisation selon le paragraphe 7(1)(c) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, tel que décrit dans le paragraphe suivant.

La décision du Conseil du Trésor reçue pour le projet de mise à niveau des équipements de production empêche l'utilisation de fonds pour d'autres projets. Contrairement aux conditions énumérées dans la décision du Conseil du Trésor, la Société du Centre national des Arts a utilisé 15\$ million de fonds du projet de mise à niveau des équipements de production afin de couvrir des dépassements de coûts du projet de renouvellement architectural.

Pour le vérificateur général du Canada,

Etienne Matte, CPA, CA
Directeur principal

Le 28 février 2019
Ottawa, Canada

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 août

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	5 588 \$	5 955 \$
Encaisse affectée à des projets d'immobilisations donnés (note 5)	44 713	75 863
Placements (note 6)	1 108	1 466
Créances (note 7)	3 732	3 842
Stocks	117	108
Frais payés d'avance	1 770	2 731
	57 028	89 965
Placements (note 6)	8 125	7 571
Immobilisations corporelles (note 8)	216 473	159 717
	281 626 \$	257 253 \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	23 639 \$	31 494 \$
Crédits parlementaires reportés (note 10)	3 850	4 495
Produits reportés (note 11)	6 868	6 726
Crédits parlementaires reportés pour des projets d'immobilisations donnés (note 5)	34 696	57 559
	69 053	100 274
Financement des immobilisations reporté (note 12)	215 844	159 717
Provision à long terme pour avantages sociaux futurs (note 13)	2 589	2 335
	287 486	262 326
DÉFICIT ACCUMULÉ		
Non grevé d'affectations	(5 860)	(5 073)
	281 626 \$	257 253 \$

Les notes et tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Signé par le conseil d'administration,

La présidente,

Le président du Comité d'audit,



Adrian Burns, LL.D.



Donald Walcot

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice clos le 31 août

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
PRODUITS		
Services commerciaux (tableau 1)	13 487 \$	9 491 \$
Programmation (tableau 2)	13 385	11 965
Subvention de la Fondation du Centre national des Arts (note 14)	7 938	7 703
Autres produits	2 559	1 579
Revenus de placements (note 6)	256	263
	37 625	31 001
Crédits parlementaires (note 15)	47 799	43 707
	85 424	74 708
CHARGES (tableau 3)		
Services commerciaux (tableau 1)	8 611	6 245
Programmation (tableau 2)	47 773	46 811
Exploitation des édifices	23 512	19 313
Administration et technologie	6 315	6 030
	86 211	78 399
RÉSULTATS D'EXPLOITATION NETS	(787) \$	(3 691) \$

Les notes et tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT ACCUMULÉ

Pour l'exercice clos le 31 août

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Non grevé d'affectations, au début de l'exercice	(5 073) \$	(1 382) \$
Résultats d'exploitation nets	(787)	(3 691)
Non grevé d'affectations, à la fin de l'exercice	(5 860) \$	(5 073) \$

Les notes et tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice clos le 31 août

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Activités d'exploitation		
Résultats d'exploitation nets	(787) \$	(3 691) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement et radiation des immobilisations corporelles	10 888	6 097
Amortissement du financement des immobilisations reporté	(10 888)	(6 097)
	(787)	(3 691)
Variation des éléments hors trésorerie des actifs et passifs d'exploitation	530	3 259
Variation de la provision à long terme pour avantages sociaux futurs	254	138
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(3)	(294)
Activités de capital		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(75 557)	(78 198)
Flux de trésorerie liés aux activités de capital	(75 557)	(78 198)
Activités d'investissement		
Achat de placements	(759)	(329)
Vente de placements	650	127
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(109)	(202)
Activités de financement		
Transfert à l'encaisse affectée à des projets d'immobilisations donnés	31 150	(22 111)
Crédits parlementaires reçus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	44 152	100 133
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	75 302	78 022
Diminution de la trésorerie	(367)	(672)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	5 955	6 627
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	5 588 \$	5 955 \$
Information supplémentaire concernant les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	1 417 \$	730 \$

Les notes et tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 août 2018

1. POUVOIRS, MANDAT ET ACTIVITÉS

La Société du Centre national des Arts (la « Société ») a été constituée en 1966 en vertu de la *Loi sur le Centre national des Arts* et a commencé à exploiter le Centre national des Arts (le « Centre ») en 1969. En vertu du paragraphe 85 (1.1) de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les sections I à IV de cette loi ne s'appliquent pas à la Société, sauf pour les articles 89.8 à 89.92, le paragraphe 105(2) et les articles 113.1, 119, 131 à 148 et 154.01 qui s'appliquent à la Société. La Société n'est pas un agent de Sa Majesté et est réputée, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur le Centre national des Arts*, être un organisme de bienfaisance enregistré au sens conféré par cette expression dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Société n'est donc pas assujettie aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sauf aux fins de la Loi sur la pension de la fonction publique et de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, les employés de la Société ne font pas partie de l'administration publique fédérale.

Le mandat de la Société est d'exploiter et d'administrer le Centre, de développer les arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale et d'aider le Conseil des arts du Canada à développer ceux-ci ailleurs au Canada.

Pour faciliter la réalisation de ses objectifs, la Société peut organiser et commanditer la tenue d'activités au Centre dans le domaine des arts d'interprétation, encourager et assurer le développement de troupes résidentes au Centre, organiser ou commanditer la diffusion d'émissions de radio et de télévision ainsi que la projection de films au Centre, loger au Centre, selon les modalités et conditions que la Société peut définir, les organisations nationales et locales qui visent à assurer le développement et le soutien des arts d'interprétation au Canada et, à la demande du gouvernement du Canada ou du Conseil des arts du Canada, organiser ailleurs au Canada des spectacles et des représentations de troupes d'arts d'interprétation, établies ou non au Canada, et organiser des représentations hors du Canada de troupes d'arts d'interprétation établies au Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) visant les organismes sans but lucratif du secteur public (OSBLSP). La Société a dressé ses états financiers selon le chapitre 4200 des NCSP, et a choisi d'utiliser la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Un sommaire des principales méthodes comptables suit :

a) Constatation des produits

i) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada finance la Société au moyen de crédits parlementaires.

Les crédits parlementaires pour les charges d'exploitation sont comptabilisés à l'état des résultats lors de l'exercice au cours duquel ils sont approuvés. Les crédits parlementaires reçus d'avance ou pour des projets particuliers sont inscrits à titre de produits reportés à l'état de la situation financière et constatés comme produits à l'état des résultats lorsque les charges connexes sont engagées. Les crédits parlementaires approuvés mais non reçus sont inscrits à titre de créances au 31 août.

Les crédits parlementaires reçus et affectés à l'achat d'immobilisations corporelles amortissables sont initialement inscrits à titre de crédits parlementaires reportés à l'état de la situation financière. Quand une immobilisation est achetée, la tranche des crédits parlementaires utilisée pour effectuer l'achat est comptabilisée en tant que financement des immobilisations reporté et est amortie aux résultats selon la même méthode et sur les mêmes périodes que l'immobilisation correspondante.

ii) Apports

Les apports non grevés d'affectations sont comptabilisés à titre de produits à l'état des résultats quand ils sont reçus ou comptabilisés à titre de créances, si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et si le recouvrement est assuré. Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés à l'état de la situation financière et comptabilisés à titre de produits à l'état des résultats lorsque les charges connexes sont engagées.

Les dons en nature sont comptabilisés à leur juste valeur estimative au moment où ils sont reçus, s'ils auraient autrement été achetés. Le nombre d'heures de travail effectuées chaque année par les bénévoles est élevé. Or, en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les apports sous forme de services par les bénévoles ne sont pas constatés dans les états financiers.

iii) Produits provenant des services commerciaux et de la programmation

Les produits provenant des services commerciaux et de la programmation sont constatés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus ou le programme a lieu. Les fonds reçus pour services futurs sont comptabilisés à titre de produits reportés.

iv) Autres produits

Les autres produits comprennent principalement les intérêts bancaires et les frais d'utilisation des locaux, qui sont constatés dans la période lors de laquelle se déroule le spectacle.

v) Revenus de placements

Les revenus de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués au coût. La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts auprès d'institutions financières qui peuvent être retirés sans préavis, et de placements dans des instruments du marché monétaire ainsi que des certificats de placement garanti d'une durée à échéance de 90 jours ou moins.

c) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût amorti. Un gain ou une perte est comptabilisé dans les revenus de placements au moment de sa réalisation ou lorsqu'une baisse de valeur est considérée comme une moins-value durable. Les placements peuvent être vendus en réponse à un besoin de liquidité de la Société ou à la discrétion du conseiller extérieur en placements de la Société, selon les conditions de la politique de placement établie par le conseil d'administration.

d) Créances

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et sont ensuite mesurées à leur coût amorti. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses, qui reflète la moins-value estimative des créances.

La provision est basée sur des comptes spécifiques et reflète les connaissances qu'a la Société des conditions financières de ses créanciers, le classement par échéance des créances et le climat économique. La radiation des créances est comptabilisée aux charges d'exploitation à l'état des résultats.

e) Stocks

Les stocks, qui sont constitués d'aliments et de boissons, sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti.

f) Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance englobent les dépenses pour services futurs et se composent de taxes foncières et de primes d'assurance payées d'avance, des coûts d'acquisition des droits d'artistes et des cachets payés à l'avance aux artistes.

g) Immobilisations corporelles

Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Le coût comprend les coûts directs ainsi que certains frais généraux directement imputables à l'immobilisation.

Les améliorations aux bâtiments qui prolongent la vie utile ou le potentiel de service des bâtiments sont capitalisées et comptabilisées au coût. Les améliorations aux bâtiments sont amorties sur le moindre de la durée de vie utile du bâtiment ou de la durée de vie utile estimée de l'amélioration.

Le Centre a été complété en 1969 et a été détenu par le gouvernement du Canada jusqu'au transfert des droits de propriété à la Société en 2000. Le bâtiment, les améliorations et l'équipement sont comptabilisés à leur coût historique estimé, déduction faite de l'amortissement cumulé. Le terrain transféré à la Société est comptabilisé à une valeur nominale puisqu'il était impossible de faire une détermination raisonnable de son coût historique à la date du transfert.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire pendant la durée de vie utile prévue des immobilisations, comme suit :

Édifices	20 à 40 ans
Améliorations aux édifices et infrastructure	3 à 40 ans
Matériel	3 à 20 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

Les montants inclus dans les immobilisations en cours sont virés aux comptes d'immobilisations corporelles appropriés et sont amortis une fois que les travaux sont achevés et que les immobilisations sont disponibles pour utilisation.

Quand les circonstances indiquent qu'un actif a cessé de contribuer à la capacité de la Société à fournir ses services, il est dévalué jusqu'à sa valeur résiduelle, s'il y en a.

h) Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer sont inscrits au coût amorti.

i) Imputation des coûts

La Société présente ses charges par fonction. Les services commerciaux et de programmation sont décrits aux tableaux 1 et 2. Les coûts associés à l'exploitation des édifices, à l'administration et aux technologies de l'information ne sont pas imputés aux services commerciaux et à la programmation. Ces fonctions sont des éléments importants en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs de la Société, et la direction est d'avis que l'imputation de ces coûts à d'autres fonctions ne fournirait pas d'information additionnelle utile. L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé à la fonction à laquelle elles servent. Les coûts directs engagés pour des activités de collecte de fonds sont imputés à la Fondation du Centre national des Arts.

j) Avantages sociaux futurs**i) Régimes de retraite**

Les employés de la Société qui y sont admissibles participent soit au Régime de retraite de la fonction publique, à la Caisse de retraite des musiciens du Canada ou au Régime de retraite de l'Alliance internationale des employés de scène et de théâtre.

Le Régime de retraite de la fonction publique est un régime contributif à prestations déterminées établi par législation et commandité par le gouvernement du Canada. Des cotisations sont requises de la part des employés, ainsi que de la Société, pour supporter les coûts de services courants. Selon la législation présente, la Société n'est pas tenue par obligation légale ou statutaire de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles, mais une obligation peut se produire quand un employé admissible fait une cotisation pour services passés.

La Caisse de retraite des musiciens du Canada est un régime à prestations déterminées multi-employeurs établi à la suite d'une convention collective entre la Société et l'American Federation of Musicians. Le régime est financé par les cotisations des employeurs. Les cotisations salariales des employés ne sont ni requises ni permises. La Société n'a pas d'obligation statutaire ou implicite de contribuer au régime afin de renflouer ses déficits.

Le Régime de retraite de l'Alliance internationale des employés de scène et de théâtre est un régime à cotisations déterminées multi-employeurs. Le régime est financé par les cotisations des employés et de la Société, établies selon la convention collective entre la Société et l'Alliance internationale des employés de scène et de théâtre.

Les cotisations aux régimes de retraite sont comptabilisées comme une charge au cours de l'exercice où les employés ont offert leurs services, et ces cotisations représentent l'obligation totale de la Société à l'égard des régimes de retraite.

ii) Indemnités de départ et prestations pour congés de maladie

Avant le 1^{er} septembre 2013, certains employés de la Société avaient droit à des indemnités lors de leur départ, comme le prévoient leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi. Ces indemnités étaient inscrites au passif au fur et à mesure que les employés rendaient leurs services à la Société. La Société a retiré le droit à ces indemnités à différents moments pour tous les groupes d'employés. Le passif pour ces indemnités a cessé de s'accumuler à partir de la date négociée pour chaque type d'employé. Au moment où l'indemnité de départ cessait de s'accumuler, les employés avaient l'option de recevoir un paiement pour les prestations acquises ou de reporter le paiement. Ce passif résiduel est fondé sur les meilleures estimations et hypothèses de la direction, selon les données historiques d'emploi.

La majorité des employés de la Société ont droit à des prestations cumulées mais non acquises pour congés de maladie, comme le prévoient leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi. La Société comptabilise le coût des prestations pour congés de maladie futurs au fur et à mesure que les employés rendent leurs services à la Société, et le passif est évalué sur la base de la probabilité d'utilisation selon les données historiques.

k) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une devise étrangère sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits, les charges et les acquisitions d'immobilisations sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change réalisés pour l'exercice sont inclus dans les frais financiers et créances douteuses.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui peuvent influencer sur les montants d'actif et de passif présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les estimations les plus importantes concernent la détermination des avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le report des crédits parlementaires, et l'imputation des coûts indirects aux immobilisations en cours de construction. Les résultats réels pourraient différer nettement de ces estimations.

m) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent devenir des passifs réels si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. S'il est probable que l'événement futur surviendra, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif est déterminé et une charge est comptabilisée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, les détails de l'éventualité sont fournis dans les notes afférentes aux états financiers.

n) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des transactions entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités sont comptabilisées à la valeur comptable établie à la date de l'opération, à l'exception des :

- a) opérations conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, qui sont évaluées à la valeur d'échange;
- b) opérations relatives aux coûts attribués et recouvrés mesurés à la valeur d'échange; et
- c) services fournis gratuitement qui ne sont pas enregistrés.

Les transactions entre parties liées, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié de nouvelles normes comptables en vigueur pour les exercices débutant le 1^{er} avril 2017 et après.

Par conséquent, la Société a adopté une convention comptable pour les transactions interentités (SP 3420). Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information applicable aux opérations entre entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire. L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence financière sur les états financiers de la Société. Voir la note 2 n) pour la méthode de comptabilisation des opérations interentités.

La Société a également adopté les nouveaux chapitres comptables suivants : Information relative aux apparentés (SP 2200); Actifs (SP 3210); Actifs éventuels (SP 3320); Droits contractuels (SP 3380). L'adoption du chapitre SP 3210 n'a entraîné aucune modification des états financiers, mais pourrait entraîner des modifications dans les exercices à venir. Les nouvelles normes comptables restantes ont uniquement un impact sur la présentation des notes. L'adoption des chapitres SP 2200 et SP 3320 n'a pas eu d'impact significatif sur les informations fournies dans les états financiers de la Société. L'adoption du chapitre SP 3380 a nécessité la divulgation d'informations supplémentaires. Voir la note 18 pour plus d'information sur les obligations contractuelles et les droits contractuels.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Aux fins de la gestion des flux de trésorerie, la direction de la Société ou le gestionnaire de portefeuille de placement peuvent investir des fonds dans des placements à court terme. Au 31 août, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Encaisse	5 550 \$	5 446 \$
Marché monétaire et placements à court terme	38	509
Solde à la fin de l'exercice	5 588 \$	5 955 \$

5. ENCAISSE AFFECTÉE À DES PROJETS D'IMMOBILISATIONS DONNÉS ET CRÉDITS PARLEMENTAIRES REPORTÉS POUR DES PROJETS D'IMMOBILISATIONS DONNÉS

L'encaisse affectée à des projets d'immobilisations donnés représente la tranche non utilisée des crédits parlementaires reçus et désignés pour des projets d'immobilisations donnés au sein du Centre. Il existe présentement deux projets d'immobilisations financés par des crédits parlementaires.

En 2015, le gouvernement du Canada a approuvé des fonds de 110 500 000 \$ pour le renouvellement architectural afin d'améliorer les espaces publics du Centre. Tous ces fonds ont été reçus au 31 août 2018 et le projet est en grande partie achevé.

En 2016, le gouvernement du Canada a approuvé des fonds de 114 900 000 \$ pour la mise à niveau des équipements de production et l'amélioration des espaces de diffusion du Centre. Tous ces fonds ont été reçus au 31 août 2018 et le projet devrait être achevé au cours du prochain exercice.

En 2017, le gouvernement du Canada a approuvé une réaffectation de 3 800 000 \$ du Projet de mise à niveau des équipements de production au Projet de renouvellement architectural.

Les variations du solde des fonds s'établissent comme suit :

Renouvellement architectural

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Solde au début de l'exercice	4 891 \$	41 239 \$
Crédits parlementaires reçus au cours de l'exercice	10 300	34 700
Crédits parlementaires utilisés pour des projets d'immobilisations donnés	(15 191)	(71 048)
Solde à la fin de l'exercice	– \$	4 891 \$

Mise à niveau des équipements de production

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Solde au début de l'exercice	70 972 \$	12 513 \$
Crédits parlementaires reçus au cours de l'exercice	34 000	66 270
Crédits parlementaires utilisés pour des projets d'immobilisations donnés	(60 259)	(7 811)
Solde à la fin de l'exercice	44 713 \$	70 972 \$
Encaisse affectée à des projets d'immobilisations donnés	44 713 \$	75 863 \$
Encaisse affectée à des projets d'immobilisations donnés	44 713 \$	75 863 \$
Créditeurs liés aux projets d'immobilisations donnés, nets des taxes à la consommation	(10 017)	(18 304)
Crédits parlementaires reportés pour des projets d'immobilisations donnés	34 696 \$	57 559 \$

6. PLACEMENTS

Selon sa politique de placement, la Société peut investir dans des titres à revenu fixe. Afin de réduire le plus possible le risque de crédit, tous les placements acquis doivent être notés « BBB » (titres de première qualité) ou mieux par une agence reconnue de notation de titres. La juste valeur est déterminée principalement selon les cours publiés. Pour atténuer l'effet du risque de liquidité, les dates d'échéance varient, allant jusqu'en décembre 2108 (décembre 2108 en 2017). Cette obligation pourrait être rappelée par l'émetteur en décembre 2019. Les placements sont gérés par un conseiller en placement professionnel, conformément à la politique de placement adoptée par le conseil d'administration. Cette politique établit les exigences relatives à la répartition de l'actif, les cotes de crédit minimales et les critères de diversification. Les intérêts créditeurs sur ces placements, déduction faite des frais de gestion, se sont élevés à 256 000 \$ (263 000 \$ en 2017) et sont divulgués dans les revenus de placements à l'état des résultats.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018 Valeur comptable	2018 Juste valeur	2017 Valeur comptable	2017 Juste valeur
Obligations garanties par un gouvernement	4 487 \$	4 485 \$	4 240 \$	4 332 \$
Obligations de sociétés	4 746	4 819	4 797	4 910
Total des placements	9 233 \$	9 304 \$	9 037 \$	9 242 \$
Tranche échéant au cours de l'exercice suivant	1 108 \$	1 154 \$	1 466 \$	1 535 \$
Tranche à long terme	8 125	8 150	7 571	7 707
Total des placements	9 233 \$	9 304 \$	9 037 \$	9 242 \$

7. CRÉANCES

Les créances comprennent des montants à percevoir liés aux services commerciaux, aux taxes récupérables et aux partenaires de programmation. La majorité de ces créances n'est pas garantie et est assujettie au risque de crédit. La direction examine régulièrement les soldes et utilise toute l'information disponible avant d'autoriser un crédit, d'inscrire une provision pour créances douteuses ou de calculer une moins-value durable. Toute provision pour créances douteuses est comptabilisée dans les frais financiers et créances douteuses. Une provision de 11 000 \$ (116 000 \$ en 2017) a été établie d'après une analyse de chaque créance, qui tenait compte de l'échéance de la créance et de la probabilité de recouvrement.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers de dollars)</i>	Coût	Amortissement cumulé	2018 Valeur comptable nette	2017 Valeur comptable nette
Terrain	78 \$	– \$	78 \$	78 \$
Édifices	114 723	48 327	66 396	30 570
Améliorations aux édifices et infrastructure	130 593	49 070	81 523	81 221
Matériel	13 305	8 871	4 434	3 294
Matériel informatique	8 332	2 011	6 321	6 695
Immobilisations en cours	57 721	–	57 721	37 859
	324 752 \$	108 279 \$	216 473 \$	159 717 \$

Au cours de l'exercice, des immobilisations auparavant sujettes à l'amortissement, ayant une valeur comptable initiale de 2 448 000 \$ (1 644 000 \$ en 2017) et de l'amortissement cumulé de 2 392 000 \$ (1 256 000 \$ en 2017) ont été mises hors service, résultant en une radiation de 57 000 \$ (388 000 \$ en 2017).

Aucunes immobilisations en cours n'ont été radiées au cours de l'exercice (399 000 \$ en 2017).

L'amortissement est présenté comme suit à l'état des résultats :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Services commerciaux	165 \$	172 \$
Programmation	518	481
Exploitation des édifices	10 063	4 580
Administration et technologie	85	77
Amortissement total	10 831 \$	5 310 \$

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Créditeurs et charges à payer liés à l'exploitation	12 612 \$	12 133 \$
Passifs liés aux projets d'immobilisations donnés	11 027	19 361
Solde à la fin de l'exercice	23 639 \$	31 494 \$

10. CRÉDITS PARLEMENTAIRES REPORTÉS

Les crédits parlementaires reportés représentent les crédits parlementaires approuvés et reçus pour des projets à achever au cours du prochain exercice. Les crédits reportés se détaillent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Remise à neuf des édifices	Programmation et opérations	Programmes spécifiques	Total 2018	Total 2017
Solde au début de l'exercice	2 091 \$	2 254 \$	150 \$	4 495 \$	5 181 \$
Crédits reçus	7 000	28 768	350	36 118	36 047
Crédits utilisés	(7 566)	(28 697)	(500)	(36 763)	(36 733)
Solde à la fin de l'exercice	1 525 \$	2 325 \$	– \$	3 850 \$	4 495 \$

11. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés représentent les montants reçus provenant de la billetterie pour des programmes qui n'ont pas encore été présentés et d'autres montants reçus en avance pour des services qui ne sont pas encore rendus.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Ventes par anticipation – programmation	5 889 \$	5 999 \$
Dépôts provenant des services commerciaux et autres produits	979	727
Produits reportés	6 868 \$	6 726 \$

Tous les produits reportés de l'exercice précédent ont été comptabilisés comme produits dans l'année en cours.

12. FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS REPORTÉ

Le financement des immobilisations reporté représente la tranche non amortie des crédits parlementaires utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables.

Les variations du solde du financement des immobilisations reporté s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Solde au début de l'exercice	159 717 \$	81 287 \$
Crédits parlementaires utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables	67 015	84 527
Radiation d'immobilisations corporelles	(57)	(787)
Amortissement	(10 831)	(5 310)
Solde à la fin de l'exercice	215 844 \$	159 717 \$

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régime de retraite de la fonction publique

La majorité des employés de la Société sont admissibles au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), qui est un régime contributif à prestations déterminées établi par législation et commandité par le gouvernement du Canada. Des cotisations sont requises de la part des employés ainsi que de la Société. Le président du Conseil du trésor du Canada établit la cotisation de l'employeur selon un multiple des contributions requises des employés.

Le gouvernement du Canada est soumis à une obligation statutaire quant au versement des prestations au régime. Les prestations du régime s'accumulent pour une période allant jusqu'à 35 ans au taux de 2 % de la moyenne de la rémunération des cinq meilleures années consécutives de service. Les prestations sont coordonnées avec les prestations des régimes de rente du Canada/Québec et sont indexées au taux d'inflation.

Les cotisations versées au régime de retraite par la Société et les employés au cours de l'exercice se ventilent comme suit :

Régime de retraite de la fonction publique

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Société	2 229 \$	2 238 \$
Employés	2 064	1 862

b) Autres régimes de retraite

La Société ainsi que les employés admissibles contribuent à la Caisse de retraite des musiciens du Canada ou au Régime de retraite de l'Alliance internationale des employés de scène et de théâtre. Les prestations de retraite offertes par la Caisse de retraite des musiciens du Canada sont basées sur les années de service et la rémunération moyenne à la retraite. Le Régime de retraite de l'Alliance internationale des employés de scène et de théâtre est un régime à cotisations déterminées. Les cotisations à ces régimes sont déterminées dans le cadre de négociations collectives.

Les cotisations versées aux autres régimes de retraite par la Société et les employés au cours de l'exercice se ventilent comme suit :

Autres régimes de retraite

(en milliers de dollars)	2018	2017
Société	797 \$	784 \$
Employés	191	172

c) Indemnités de départ et prestations pour congés de maladie

Dans le passé, certains employés accumulaient des indemnités de départ, comme le prévoient leurs conventions collectives respectives ou leurs conditions d'emploi. À partir du 1^{er} septembre 2013, les années de service ont cessé de s'accumuler. Cependant, les employés continuent d'être admissibles aux indemnités cumulées jusqu'à cette date. Les employés admissibles peuvent aussi toucher immédiatement une portion des indemnités cumulées acquises. L'obligation est déterminée selon le nombre d'années d'emploi, le salaire de l'employé et la raison du départ. La direction estime le montant du passif selon l'historique et les tendances actuelles. La Société n'a pas d'actifs isolés pour parer à ce passif futur; elle financera donc les obligations quand elles seront exigibles à partir des actifs de la Société et des opérations futurs.

La Société offre des prestations pour congés de maladie à ses employés. Les employés ont droit à des congés de maladie qui peuvent s'accumuler si inutilisés. Le solde des congés de maladie inutilisés est reporté jusqu'à ce que l'employé quitte la Société. Au départ de l'employé, le solde reporté est éliminé.

L'information relative à ces indemnités, mesurée au 31 août, s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Provision pour avantages sociaux futurs, au début de l'exercice	2 585 \$	2 447 \$
Coût pour l'exercice	557	325
Indemnités versées au cours de l'exercice	(303)	(187)
Provision pour avantages sociaux futurs, à la fin de l'exercice	2 839 \$	2 585 \$
Tranche à court terme (comprise dans les créiteurs et charges à payer)	250 \$	250 \$
Tranche à long terme	2 589	2 335
Provision pour avantages sociaux futurs, à la fin de l'exercice	2 839 \$	2 585 \$

14. SUBVENTION DE LA FONDATION DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

(en milliers de dollars)	2018	2017
Subvention de la Fondation du Centre national des Arts	7 938 \$	7 703 \$

La Fondation du Centre national des Arts (la « Fondation ») a été constituée en juillet 2000 et est un organisme de bienfaisance enregistré. Il s'agit d'une entité juridique distincte de la Société. Puisque la Société exerce une influence notable sur les opérations, le financement et la planification stratégique de la Fondation, les deux entités sont considérées comme apparentées.

La Fondation recueille des fonds provenant de particuliers, de fondations et de sociétés pour soutenir les programmes du Centre national des Arts. Au cours du présent exercice, les charges directes liées aux collectes de fonds, d'une somme de 2 384 000 \$ (2 383 000 \$ en 2017), ont été imputées à la Fondation. Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux de la Société. Les états financiers de la Fondation sont audités par un cabinet comptable indépendant et sont disponibles sur demande.

La subvention comprend 1 258 000 \$ (1 116 000 \$ en 2017) de dons en nature tels que des déplacements, du logement et des services promotionnels.

La Fondation utilise la méthode de comptabilité par fonds affectés. La situation financière de la Fondation au 31 août et les résultats d'exploitation de l'exercice clos à cette date s'établissent comme suit :

Situation financière

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Total de l'actif	15 403 \$	13 107 \$
Total du passif	(697)	(740)
Total de l'actif net	14 706 \$	12 367 \$

Un montant de 7 830 000 \$ (5 933 000 \$ en 2017) de l'actif net de la Fondation est assujéti à des restrictions imposées par les donateurs, et un montant additionnel de 4 034 000 \$ (3 912 000 \$ en 2017) représente des fonds de dotation dont le capital doit être maintenu à perpétuité.

Résultats d'exploitation

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Total des produits	12 744 \$	12 410 \$
Total des charges	2 467	2 475
Total de la subvention à la Société du Centre national des Arts	7 938	7 703
Excédent des produits par rapport aux charges et subventions	2 339 \$	2 232 \$

Au 31 août, le solde à payer par la Société à la Fondation était de 2 088 000 \$ (1 029 000 \$ en 2017).

15. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

La Société reçoit des crédits parlementaires du gouvernement du Canada pour soutenir ses activités d'exploitation et ses immobilisations. Le tableau ci-dessous illustre les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice et les ajustements de comptabilité exigés pour calculer le revenu conformément aux NCSP.

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Budget principal des dépenses d'exploitation et en immobilisations	79 128 \$	95 735 \$
Budget supplémentaire	1 290	41 282
Crédits parlementaires approuvés	80 418	137 017
Tranche du montant utilisée (reportée) pour des projets donnés	23 508	(14 880)
Montant utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables	(67 015)	(84 527)
Amortissement et radiation du financement des immobilisations reporté	10 888	6 097
Crédits parlementaires	47 799 \$	43 707 \$

En 2018, le budget supplémentaire comprend 1 290 000 \$ pour la mise à jour annuelle du niveau de référence pour les augmentations de salaire.

En 2017, le budget supplémentaire comprenait 23 370 000 \$ pour la mise à niveau des équipements de production, 17 762 375 \$ pour le renouvellement architectural et 150 000 \$ pour le financement des festivals.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au terme de la propriété commune, la Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, et ces opérations sont conclues selon les mêmes modalités que si les entités avaient agi dans des conditions de pleine concurrence. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et approuvée par les apparentés. Les apparentés comprennent également les principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société. Cela comprend tous les membres du conseil d'administration et l'équipe de la haute direction, ainsi que leurs apparentés.

Outre les opérations entre apparentés décrites ailleurs dans les notes afférentes aux états financiers, la Société a effectué les transactions suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Produits d'apparentés		
Services commerciaux	1 838 \$	890 \$
Programmation	570	330
	2 408 \$	1 220 \$
Charges avec apparentés		
Services commerciaux	278 \$	219 \$
Programmation	2 062	1 891
Exploitation des édifices	1 816	1 727
Administration et technologie	755	453
	4 911 \$	4 290 \$

Les soldes à la fin de l'exercice s'établissent comme suit :

	2018	2017
À recevoir des apparentés	185 \$	613 \$
À payer aux apparentés	449	487

Les produits commerciaux sont principalement tirés de revenus de stationnement et de restauration provenant d'organisations gouvernementales et de sociétés d'État. Les revenus de programmation se rapportent au soutien de représentations spécifiques. Les charges sont essentiellement liées aux avantages sociaux du personnel, aux services publics et aux frais d'affranchissement. La Société a aussi reçu des services d'apparentés dont la valeur n'est pas comprise dans les états financiers, tel que l'audit des états financiers et les services de pension sans frais.

17. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des activités de la Société, diverses revendications et poursuites ont été intentées contre elle. Selon la direction, l'aboutissement de ces actions n'est pas susceptible d'avoir comme résultat des sommes importantes. Cependant, dans l'éventualité où de telles pertes seraient jugées probables, et où leur coût pourrait raisonnablement être estimé, un passif serait comptabilisé et une dépense serait constatée aux résultats. La charge à payer au titre des passifs éventuels était de zéro au 31 août 2018 (zéro en 2017).

18. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

Au 31 août 2018, les montants qui seront déboursés relativement aux contrats à long terme totalisent 40 515 000 \$ (34 033 000 \$ en 2017), et ceux qui seront reçus sont de 1 762 000 \$. Les obligations contractuelles se rapportent surtout à la programmation, à l'entretien des édifices et à de nouvelles constructions. Les droits contractuels se rapportent surtout à la location de salles de spectacles et aux contrats de services de restauration. Les versements futurs minimaux s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Obligations contractuelles	Droits contractuels
2018-2019	35 992	1 762
2019-2020	1 384	-
2020-2021	1 130	-
2021-2022	1 061	-
2022-2023	948	-

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour la Société par suite du manquement d'une contrepartie à s'acquitter de ses obligations financières.

La Société est sujette au risque de crédit comme suit :

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie (incluant l'encaisse affectée)

La Société a déposé des espèces et quasi-espèces de 50 301 000 \$ (81 818 000 \$ en 2017) auprès d'institutions financières réputées qui sont membres de l'Association canadienne des paiements. La Société a déterminé qu'elle n'est pas sujette à un risque de crédit important sur ces montants.

ii) Créances

Les créances sont d'une valeur de 3 732 000 \$ (3 842 000 \$ en 2017). La Société gère le risque de crédit sur les créances en surveillant de près l'attribution de crédit aux clients commerciaux et aux partenaires artistiques, ainsi que le recouvrement des créances. Au 31 août 2018, les créances récupérables de plus de 120 jours s'établissaient à 3 000 \$ (5 000 \$ en 2017).

Les créances n'étant ni en souffrance ni douteuses sont évaluées par la Société comme ayant un faible risque de crédit.

iii) Placements

Les placements de la Société s'élèvent à 9 233 000 \$ (9 037 000 \$ en 2017).

La politique de placement limite les placements de la Société à des titres à revenus fixes de première qualité et à des équivalents de trésorerie, ce qui réduit grandement le risque de crédit.

Le risque de crédit maximal de la Société est la somme de sa trésorerie et équivalents de trésorerie, ses créances nettes des taxes récupérables et ses placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers qui sont réglés au comptant ou au moyen d'un autre actif financier, lorsqu'ils sont dus. La Société dépend fortement des crédits parlementaires pour ses activités courantes.

La Société gère ce risque en établissant des budgets réalistes et en s'adaptant à des environnements changeants d'année en année. Elle gère également ses flux de trésorerie en conservant des soldes de trésorerie suffisants pour respecter ses obligations à court terme et en investissant dans des obligations gouvernementales et de sociétés de haute qualité qui peuvent facilement être liquidées si une situation imprévue survient.

Au 31 août 2018, les créateurs et charges à payer de la Société sont dus dans un délai de 365 jours (365 jours en 2017). La Société a déterminé que ce risque n'est pas important à cause des soldes de trésorerie disponibles et des placements à court terme qui peuvent être liquidés si nécessaire.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Bien que la Société soit exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt, la direction a déterminé que le niveau de ces risques n'est pas important.

Le portefeuille est investi dans des obligations ayant diverses échéances, ce qui réduit l'effet du risque de taux d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux de change des devises étrangères à cause d'une proportion de sa trésorerie, de ses créances, de ses créateurs et de ses charges à payer qui sont libellés en devises étrangères, surtout en dollars américains. De temps à autre, la Société tente d'atténuer ce risque en couvrant une portion de ses obligations financières en investissant dans des devises étrangères. La Société avait 2 332 000 \$ (55 000 \$ en 2017) en devises et 1 411 000 \$ (31 000 \$ en 2017) en comptes créateurs libellés en dollars américains au 31 août 2018.

Juste valeur

En raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers, la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de l'encaisse affectée, des créances, des créateurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur.

TABLEAU 1**Tableau des produits et charges - Services commerciaux**

Pour l'exercice clos le 31 août

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018		
	Produits	Charges	Net
Services de restauration	6 943 \$	6 124 \$	819 \$
Stationnement	4 482	988	3 494
Location des salles	2 062	1 499	563
	13 487 \$	8 611 \$	4 876 \$

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017		
	Produits	Charges	Net
Services de restauration	3 330 \$	3 869 \$	(539) \$
Stationnement	4 175	951	3 224
Location des salles	1 986	1 425	561
	9 491 \$	6 245 \$	3 246 \$

TABLEAU 2**Tableau des produits et charges - Programmation**

Pour l'exercice clos le 31 août

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
PRODUITS		
Musique	4 087 \$	3 872 \$
Théâtre anglais	2 171	1 922
Danse	2 749	2 000
Autre programmation	2 483	2 971
Soutien à la programmation	974	894
Théâtre français	921	306
	13 385	11 965
CHARGES		
Musique	17 449	17 280
Théâtre anglais	4 812	4 188
Danse	3 763	3 341
Autre programmation	7 823	9 659
Soutien à la programmation	10 618	10 402
Théâtre français	3 308	1 941
	47 773	46 811
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	34 388 \$	34 846 \$

TABLEAU 3

Tableau des charges

Pour l'exercice clos le 31 août

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Salaires et avantages sociaux	32 350 \$	30 499 \$
Frais artistiques	14 955	14 206
Amortissement et radiation des immobilisations corporelles	10 888	6 097
Frais de l'Orchestre du Centre national des Arts	7 195	6 998
Publicité	3 680	4 365
Services publics	2 787	2 773
Paievements aux municipalités	2 043	2 042
Entretien et réparations	2 012	2 194
Services professionnels	1 846	2 021
Coûts des ventes	1 609	1 096
Production	1 259	1 174
Apports reçus sous forme de biens et services	1 258	1 116
Frais financiers et créances douteuses	736	574
Matériel	701	286
Promotion	514	546
Déplacement du personnel	473	445
Location des salles	392	563
Fournitures	325	227
Assurances	289	267
Télécommunications	271	295
Éducation et formation	262	276
Bureau	246	232
Conseil d'administration	108	80
Autres	12	27
	86 211 \$	78 399 \$